UNIVERSITE DE TOULOUSE - SCRUTIN ELECTRONIQUE 21 - 22 - 23 MARS 2023

Annexe 4 A.1

LISTE DE CANDIDATS POUR L'ELECTION DES REPRESENTANTS
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UT
(scrutin de liste 1 tour plus fort reste) :

Collège *(cocher le collège correspondant)*

	A (Professeurs)		B (Maître Conf.)		C (BIATSS)		D (Etudiants)

Liste présentée par *(intitulé et, le cas échéant, logo de la liste)* **:**

.....

Comportant les noms dans l'ordre suivant :

Les candidats sont rangés par ordre préférentiel. Il ne peut y avoir plus de candidats que de sièges à pourvoir. Les listes sont obligatoirement inter-établissements et doivent comprendre au moins 4 établissements fondateurs différents en tête de liste

- ***pour les collèges A, et B : 4 candidats minimum – 8 candidats maximum. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comprendre au moins 4 établissements fondateurs différents en tête de liste.***
- ***pour le 1er sous collège C : 4 candidats minimum – 5 candidats maximum. Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comprendre au moins 4 établissements fondateurs différents en tête de liste.***
- ***pour le 2ème sous collège D : 4 candidats minimum – 10 candidats maximum avec les suppléants). Les listes peuvent être incomplètes mais doivent comprendre au moins 4 établissements fondateurs différents en tête de liste.***

Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

	Nom	Prénom
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

(RSTVP) .../...

UNIVERSITE DE TOULOUSE - SCRUTIN ELECTRONIQUE 21 - 22 - 23 MARS 2023

Délégué de liste *(il est candidat et représente la liste au sein du Comité électoral consultatif (CoEC) de l'UT) :*

Nom : ..... Prénom :.....

@ Courriel : ..... N° de tél. : .....[1]

Fait à , le.....

SIGNATURE du délégué de liste

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE CANDIDATURE

Date et heure du dépôt de candidature :

Signature du SAJI :

[1] *Les informations recueillies par le SAJI de l'Université de Toulouse font l'objet de traitements informatiques destinés à la gestion des élections au conseil d'administration de l'UT. Les destinataires des données sont : le SAJI et le prestataire Neovote. Le SAJI s'engage à ne les conserver qu'en cas d'élection pour la durée du mandat des élus. Dans tous les autres cas, ces données seront détruites. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données du 14 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à : dpd@univ-toulouse.fr*